

NOTIFICATION DE REFUS PROVIZOIRE DE PROTECTION

notifie au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon des règles 17(1) a 17(3) du Règlement d'Exécution Commun a l' Arrangement de Madrid concernant l'Enregistrement International des Marques et du Protocole relatif à cet Arrangement

I. ADMINISTRATION QUI NOTIFIE LE REFUS DE PROTECTION : Agence d'Etat pour la Téléphone : (37322) 400 - 541 Propriété Intellectuelle (AGEPI), nr. 24 / 1, str. Andrei Doga, MD-2024 fax.: (37322) 44-01-19 Chişinău, République de Moldova	
II. NO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS: 802208 NO DE L'ENREGISTREMENT NATIONAL DE BASE: 202 097, Slovaquie.	
III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS : ESET, s.r.o., Pionierska 9/A SK-831 02 Bratislava,Slovaquie.	
IV. NATURE DU REFUS : <input checked="" type="checkbox"/> - Refus provisoire <input type="checkbox"/> - Refus provisoire partiel Total	
V. MOTIFS DU REFUS : <input checked="" type="checkbox"/> - Marque(s) antérieure(s) *: <u>Collision avec la marque internationale:</u> - "EFSET" enregistrée le 2000.11.20 sous le no. 746403 avec la priorité à partir du 2000.05.19 au nom de EF Colleges Ltd. Haldenstrasse 4 CH-6006 Luzern ,Suisse pour les produits suivants de la classe 16- manuels d'information avec tests d'enseignement; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils). (La Loi no.588-XIII (1995) concernant les marques et les appellations d'origine de la République de Moldova, art.7(4)a) * (Dénomination, date et No d'enregistrement, nom et adresse du titulaire, avec, le cas échéant en annexe, la liste des produits et/ou services s'il s'agit de marques nationales)	

VI. ÉTENDU DU REFUZ QUANT AUX PRODUITS ET SERVICES :

- **ADMISE POUR LES PRODUITS ET/OU SERVICES SUIVANTS :**
cl.09 -totalité des produits ;
cl.16- Produits de l'imprimerie de type publicitaire;
cl.42- totalité des services.

- REFUS POUR LA TOTALITE DES PRODUITS:

VII. Le titulaire de la marque peut répondre auprès de l'Office national (de l'adresse indiquée sous le chiffre I ci-dessus), dans un délai de deux mois, a compter de la réception du présent refus, par l'intermédiaire de :
un mandataire local

VIII. DATE A LAQUELLE LE REFUS A ETE PRONONCE : **2007.07.03**

Annexes (marquées ci-dessous d'une croix) :

- reproductions de marque(s) opposées comportant un élément figuratif ou un graphisme spécial;
- liste indiquant pour chaque marque opposée, son No d'enregistrement et les produits et/ou services auxquels elle s'applique;
- Liste des mandataires agréés

SIGNATURE OU SCEAU OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION QUI A PRONONCE LE REFUS :

AGEPI
DEPARTAMENTUL MĂRCI,
MODELE ȘI DESENE
INDUSTRIALE

La Loi no.588-XIII/1995 concernant les marques et les appellations d'origine de la République de Moldova
(Extrait)

Article 7. Motifs de refus d'enregistrement d'une marque ou d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique

4) Ne peuvent être enregistrés en qualité de marque les signes identiques ou semblables, au point d'induire en erreur,

a) a des marques enregistrées ou ayant fait l'objet d'une demande d'enregistrement antérieurement au profit d'un tiers pour des produits ou des services du même type;

Marque(s) antérieure(s) citées d'office [citation n°. ...] :

Date et numéro de la demande :

Date de priorité (le cas échéant) : **2000.05.19**

Date et numéro d'enregistrement (international) : **2000.11.20, no. 746403**

Nom et adresse de titulaire: **EF Colleges Ltd. Haldenstrasse 4
CH-6006 Luzern ,Suisse.**

Reproduction de la marque citée:

EFSET

Liste complète des produits:

**cl.16 - Manuels d'information avec tests d'enseignement;
matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils).**